

BULLETIN D'ADHESION

- 1- adhésion
 2- renouvellement

Je soussigné(e).....
Adresse complète :

Tél dom : bureau :

E-mail :

Date de naissance.....

Profession :

En activité

La Poste : Courrier/Colis SF/Réseau Transverse Filiales (préciser) :

Merci de fournir la preuve de votre appartenance au personnel de l'entreprise La Poste

Extérieurs (préciser) :

Retraité La Poste PTT Filiales : Extérieurs :

adhère à la **Société littéraire de La Poste**

♦ **Adhésion** avec abonnement revue Missives :

Personnel de La Poste et filiales :

cotisation individuelle : 18 € Paris/banlieue
15 € Province

cotisation familiale : 23 € Paris/banlieue
20 € Province

Extérieurs

cotisation individuelle : 28 € Paris/banlieue
20 € Province

cotisation familiale : 33 € Paris/banlieue
25 € Province

Je joins un chèque postal ou bancaire du montant correspondant, à l'ordre de :
Société littéraire de La Poste 8, rue Brillat-Savarin -75013 PARIS – tél. 01.40.05.02.98
courriel : missives@wanadoo.fr

À.....le.....

(Signature)

***Vous venez d'adhérer à la Société littéraire pour un an
Vous pourrez participer à de nombreuses activités :
ateliers, promenades, soirées littéraires, théâtrales, concours...***

Je souhaite recevoir le programme des promenades-conférences (Paris) oui non

Numéros de Missives encore disponibles :

Syrie : Quelques écrits contemporains (numéro spécial 2016 : 12,50 €)

Liban : littérature contemporaine d'expression arabe (numéro spécial 2006 – 7 €)

La littérature persane en Iran aujourd'hui (numéro spécial 2004 – 7 €)

Sinitudes. Les écrivains chinois sans la grande muraille (numéro spécial 2003- 7€)

Moscou à présent (numéro spécial 2002 – 7€)

Images culturelles de l'Asie Centrale contemporaine. Exemples (numéro spécial 2001 – 7 €)

L'Australie : histoire, culture et littérature (numéro spécial 2000 – 7€)

La littérature de Roms, Sintés et Kalés (4€)

Littératures des peuples autochtones de Sibérie (4€)

Littératures de Bouriatie et de Yakoutie (4,50 €)

Tarifs cotisations applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 suite décision prise par l'assemblée générale du 15/06/2018